

PUBLICATION IMMÉDIATE

BILAN ANNUEL DES DIRECTEURS DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE/DIRECTEURS PROVINCIAUX : PROTÉGER LES ENFANTS, C'EST NOTRE PRIORITÉ!

Sherbrooke, le 22 septembre 2021 – C'est sous la thématique « Les enfants, notre priorité! » que ce 18e bilan vous présente des DPJ déterminés à améliorer ce qui doit l'être et met en lumière leur engagement renouvelé, solide et immuable pour lutter contre la maltraitance des enfants.

Un accent particulier est mis sur le travail titanesque accompli au cours de la dernière année par les intervenants et leurs collaborateurs. Investis auprès des jeunes, ils ont fait preuve de proactivité pour aider et demeurer en lien avec les enfants et leur famille.

Protéger les enfants : une priorité collective

Les voix du Dr Alain Poirier, directeur de santé publique, et de Mme Annie Boisvert, directrice du programme jeunesse, s'unissent à celle de Mme Johanne Fleurant, directrice de la protection de la jeunesse en Estrie, pour exprimer toute l'importance d'agir tôt dans la vie d'un enfant et, ainsi, d'intervenir rapidement si lui ou sa famille fait face à des difficultés.

« La protection des enfants est non seulement une priorité des DPJ, mais aussi une priorité qui se doit d'être partagée par l'ensemble de la collectivité pour que dans la vie de tous les jours, nous soyons une armée de gens bienveillants à les protéger et à leur assurer les meilleures conditions de vie possible », souligne Johanne Fleurant, directrice de la protection de la jeunesse en Estrie.

Statistiques provinciales 2020-2021

- 117 904 signalements traités au Québec, soit 323 situations d'enfant signalées/jour. C'est une très légère diminution des signalements traités comparativement à l'année 2019-2020.
- 44 728 signalements retenus. Il s'agit d'une hausse des signalements retenus de 2,7 % comparativement à l'année 2019-2020.
- Le taux de rétention des signalements est de 37,9 %. L'an dernier, il était de 36,8 % et en 2018-2019 de 39,3 %.
- Les signalements proviennent toujours en majorité des employés d'organismes publics (33 %);
- Le principal milieu de vie des enfants pris en charge par le DPJ est toujours le milieu familial (55,4 %). On constate par ailleurs qu'une plus grande proportion d'enfants demeure avec une personne significative (13 %).

Statistiques du CIUSSS de l'Estrie – CHUS 2020-2021

- 7 958 signalements traités en Estrie en 2020-2021, comparativement à 7 744 en 2019-2020, soit une hausse de 2,8 % par rapport à l'an dernier.
- 35,5 % des signalements retenus, contre 32,3 % l'an passé.
- 57,7 % des enfants dont la situation est prise en charge par les DPJ sont demeurés dans leur milieu familial ou chez des tiers significatifs.
- 522 adolescents (contre 633 en 2019-2020) ont reçu des services dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, ce qui représente une diminution de 17,5 % par rapport à l'an dernier.

Depuis les deux dernières années, des travaux majeurs ont été faits pour travailler davantage avec nos partenaires (milieux scolaires, communautaires, municipaux, et autres) ainsi qu'avec les différentes directions du CIUSSS de l'Estrie - CHUS. La mise en place en janvier 2021 du Plan d'action pour les jeunes et leur famille, un plan coporté par le milieu estrien, vient confirmer que c'est en agissant ensemble que nous pourrons déployer un filet social mieux articulé autour des enfants et des familles.

Pour consulter le Bilan 2020-2021 : [Bilan DPJ](#)

- 30 -

Pour renseignements
[Équipe des relations médias](#)